

EXTRAIT
du registre des délibérations
du Conseil Municipal

SÉANCE DU 30 JUIN 2026

DELIBÉRATION N° 2026-75
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le 10/07/2026
ID : 091-219101912-20260630-2026_75-DE

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.

Convocation : 24 juin 2026

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 29

Nombre de présents : 26

Procurations : 2

Nombre de votants : 28

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Michaël DAMIATI, **Maire**,

Madame Annie FONTGARNAND, Monsieur Jean-Pierre DANILE, Madame Pascale LABBE, Monsieur Luis-Philippe DA COSTA, Madame Marie-Olwen ODOBERT, Monsieur Benoît LERICHE, Madame Vanessa MAZEAU, Monsieur Mickaël GUN, **Maires-Adjoints**

Madame Christel CASSATA, Monsieur Abdoulaye DIONE, Madame Amani FARHAT, Monsieur Mounir DEBBABI, Madame Valérie DEHERRE, Monsieur Antonio José VIANA ROCHA, Madame Madeleine PETIT, Monsieur Sesoo RAJA TETTARAVOU, Madame Chanel BIKOUMOU, Monsieur Gaëtan WISS, Monsieur Christophe CARRERE, Madame Céline REDON, Madame Natàlia SANTOS, Monsieur Ravi NAGALINGAM, Madame Florence LEPOUTRE, Monsieur Yvan CLAIRET, Monsieur Ludovic FIGERE, Madame Céline FLAMANT, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

1. Monsieur Guillaume BECK donne pouvoir à Madame Annie FONTGARNAND
2. Madame Odette POLONET donne pouvoir à Monsieur Sesoo Raja TETTARAVOO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Pascale LABBE

Rapporteur : Madame M-O ODOBERT

Le compte administratif constitue le bilan financier de l'ordonnateur, qui représente les résultats de l'exécution du budget de l'exercice.

Les résultats du compte administratif 2025 de l'ordonnateur doivent être identiques à ceux du compte de gestion 2025 du comptable public.

Considérant les dépenses et les recettes de l'exercice 2025 des sections de fonctionnement et d'investissement, les résultats de l'exécution du budget 2025 (page 7 du CA ci-annexé) se synthétisent comme suit :

Résultat global de clôture du compte administratif de 2025:

- en fonctionnement,	un excédent de	2 659 003,91 €
- en investissement (RAR compris),	un déficit de	- 69 249,93 €
soit un solde total avec :		+ 2 589 753,98 €

PJ – ANNEXE – Analyse financière sommaire de l'exercice budgétaire 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Annie FONTGARNAND, 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025 dressé par M. Michaël DAMIATI, MAIRE, après avoir voté le budget primitif de l'exercice considéré ;
Monsieur le Maire sort de l'assemblée au moment du vote.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-14, et 1612-12
VU le projet de Compte Administratif 2025 **ci-annexé**,
VU l'analyse du Compte Administratif 2025 présentée en séance,

CONSIDERANT l'avis de la Commission Finances et Moyens Généraux du 22 juin 2026,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE de la présentation faite du Compte administratif 2025.

CONSTATE aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

CONSTATE aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARRETE les résultats comme suit :

- en fonctionnement,	un excédent de	2 659 003,91 €
- en investissement (RAR compris),	un déficit de	- 69 249,93 €
soit un solde total avec :		+ 2 589 753,98 €

PRECISE que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Essonne, Madame la Trésorière Principale de Yerres.

ADOPTÉE, à la MAJORITÉ (Monsieur le Maire étant sorti de l'Assemblée)

PAR 20 VOIX POUR (Madame Annie FONTGARNAND, Monsieur Jean-Pierre DANILE, Madame Pascale LABBE, Monsieur Luis-Philippe DA COSTA, Madame Marie-Olwen ODOBERT, Monsieur Benoît LERICHE, Madame Vanessa MAZEAU, Monsieur Mickaël GUN, Madame Christel CASSATA, Monsieur Abdoulaye DIONE, Madame Amani FARHAT, Monsieur Mounir DEBBABI, Madame Odette POLONET, Madame Valérie DEHERRE, Monsieur Antonio José VIANA ROCHA, Madame Madeleine PETIT, Monsieur Sesoo RAJA TETTARAVOU, Monsieur Guillaume BECK, Monsieur Gaëtan WISS, Madame Chanel BIKOUMOU),

8 CONTRE (Monsieur Christophe CARRERE, Madame Céline REDON, Madame Natàlia SANTOS, Monsieur Ravi NAGALINGAM, Madame Florence LEPOUTRE, Monsieur Yvan CLAIRET, Monsieur Ludovic FIGERE, Madame Céline FLAMANT)

FAIT A CROSNE, EN MAIRIE, LE 30 juin 2026

Signature
du Secrétaire de Séance
Mme Pascale LABBE



Pour extrait conforme.

Pour Le Maire et par délégation,
Annie FONTGARNAND
1^{ère} Maire Adjointe



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles sous un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage